

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 013-2024</p> <p>Du : 04 avril 2024</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 10 pouvoir : 1 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 29 mars 2024</p>
--	---

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Morgane Auger, Conseillères municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Madame Sophie Papon, Conseillère municipale, ayant donnée pouvoir à Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale,

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Demande de subvention pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public auprès du SDEVO

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, ruelle du Pressoir, rue de la Croix Frileuse, Chemin des Clos, rue de la Pierre aux Loups,

Considérant, l'opération estimée pour un montant total prévisionnel de 24 080.00 € HT,

Considérant, que ces travaux sont éligibles à l'attribution d'une subvention par le SDEVO pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Approuve, le projet de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, ruelle du Pressoir, rue de la Croix Frileuse, Chemin des Clos, rue de la Pierre aux Loups,

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter le SDEVO pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public pour bénéficier des subventions.

Autorise, Monsieur le Maire à signer les documents référant à ces demandes de subvention,

Dit, que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget primitif 2024,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 4 avril 2024

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

